



**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020**

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaients absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
M. Michel LE BERRE, excusé  
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)  
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée  
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY  
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

**DEL 03.07.2020-026 : Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère - Désignation des représentants**

Le conseil municipal est invité à désigner les représentants de Bannalec au syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF).

Ces élus seront appelés à siéger dans les comités territoriaux (qui sont de nature technique). Le comité technique auquel appartient Bannalec correspond actuellement à l'ancien territoire du syndicat intercommunal d'électrification de Bannalec (Bannalec, Scaër, Melgven, Le Trévoux et Kernével). Dans un futur proche, il devrait y avoir un seul comité technique par établissement public de coopération intercommunale (Quimperlé communauté pour Bannalec).

Ils sont aussi appelés à siéger au sein des collèges électoraux. Il y en a 10 dans le département (pour Bannalec, il s'agit du comité Quimperlé/Concarneau) qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF.

LE SDEF, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), est chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 269 communes sur les 277 que comptent le département (toutes les communes sauf celles de Brest Métropole). Il dispose également de 4 compétences optionnelles : le gaz, l'éclairage public, les réseaux de chaleur et de froid et les communications électroniques.

Il coordonne des groupements de commande d'énergie (gaz et électricité) auxquels la commune de Bannalec participe. Au titre de ses missions d'assistance et de conseil aux collectivités, il réalise le marché à bons de commandes de voirie de la commune de Bannalec. Il est par ailleurs en charge de la production d'énergie photovoltaïque dans le cadre du projet de construction de la nouvelle médiathèque.

Ces représentants seront également appelés à siéger au sein du collège électoral de Quimperlé. L'ensemble des représentants communaux de ce collège électoral procéderont à l'élection de six délégués au comité syndical du SDEF.

Dès que les douze collèges électoraux se seront réunis, le comité syndical du SDEF procédera à l'élection du président et des vice-présidents.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
Désigne** les représentants suivants au SDEFReprésentants titulaires

- Marie José TOULLEC
- Roger CARNOT

Représentants suppléants

- Christophe LE ROUX
- Marie-France LE COZ

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Maire,**

**Christophe LE ROUX**

